

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/010

L'an deux mille vingt-trois,
le 20 mars à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 15 mars
2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la
présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Nombre de Membres
en exercice : 23
Nombre de Membres
présents : 13

Présents :
Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Patricia HULAK, Catherine
LACOUX, Mireille de la CROMPE et Katia BOIS

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOU, Marc MIOT, Jean-Pierre
MARTINEAU, Claude DAMOTTE, Éric POUGETOUX et Rodolphe GODIN

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 20
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 20

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Christine SACRISTAIN donne pouvoir à M. Paul-Emile BELLALOU
Mme Marie-Laure THEPENIER donne pouvoir à Mme Mireille de la
CROMPE
Mme Carol PASQUET donne pouvoir à Mme Patricia HULAK
Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Katia PELTIER
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX
M. Nicolas PALACH donne pouvoir à M. Jean-Pierre MARTINEAU
M. Claude ABLITZER donne pouvoir à M. Janick ALARY

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER
Mme Brigitte ROY
Mme Olivia COTTEY

M. Rodolphe GODIN est nommé secrétaire de séance.

Avis du Conseil municipal d'Azay-sur-Cher - révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle afin de renforcer l'action publique en faveur de la qualité de l'air

M. Marc MIOT, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, l'écologie et risques majeurs informe l'Assemblée de la consultation lancée pour la révision du plan de protection de

l'atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle afin de renforcer l'action en faveur de la qualité de l'air. Cet outil définit des objectifs et des mesures permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux limites réglementaires. Toutefois, le dossier laisse apparaître ce qui pourrait constituer une entrave à la mobilité, notamment auprès des catégories sociales les plus modestes dépourvues des moyens nécessaires à l'acquisition d'un véhicule conforme. S'agissant de la mobilité collective, une discussion est en cours entre la Communauté de communes et la Région, sous l'angle des transports en commun.

La procédure de révision du PPA de l'agglomération tourangelle arrive à présent en phase de consultation. Le projet de plan d'actions du PPA a été présenté et validé à l'issue du comité de pilotage du 27 juin 2022, puis soumis au CODERST (Conseil Départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques), qui a émis un avis favorable le 15 octobre 2022,

Le projet de plan est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités, conformément aux dispositions des articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement afin de recueillir les avis et remarques des collectivités avant la mise en enquête publique. Tel est l'objet de la présente délibération.

Vu l'article R.341-1 du code de l'environnement,

Vu Le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération tourangelle,

Vu l'avis favorable du CODERST du 15 octobre 2022,


Considérant que les mesures proposées dans le cadre de cette révision permettent de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux limites réglementaires,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

EMET un avis favorable au projet de révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération tourangelle sous réserve des remarques émises ci-dessus.

<u>ACTE EXECUTOIRE</u>	
Transmis au représentant de l'Etat le	22 / 03 / 2023
Reçu par le représentant de l'Etat le	22 / 03 / 2023
Publié le	22 / 03 / 2023

**Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 21 mars 2023**

Le Maire

Janick ALARY